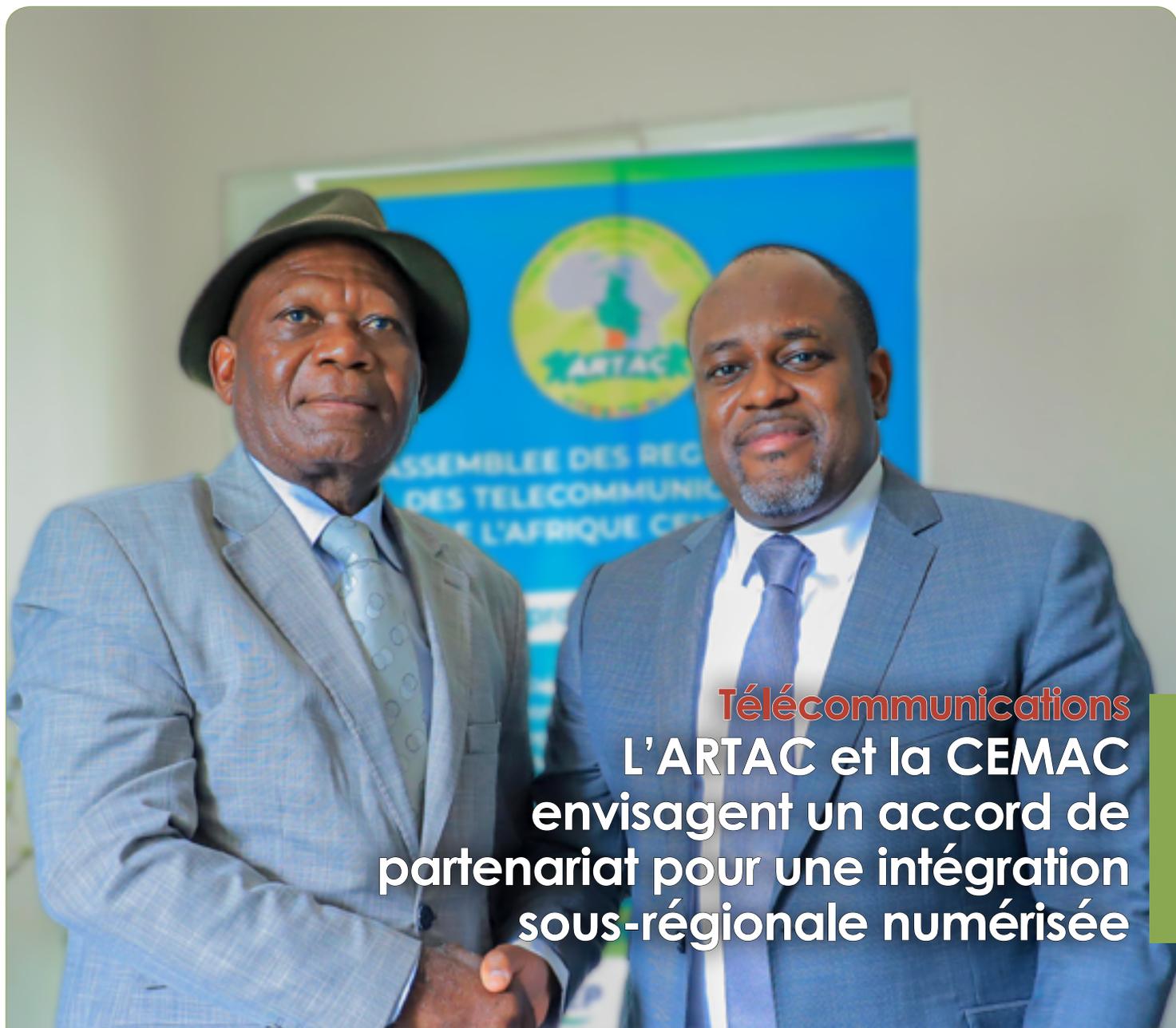




La Grand' Actu du Régulateur

N° 004 - SEPTEMBRE 2022



Télécommunications L'ARTAC et la CEMAC envisagent un accord de partenariat pour une intégration sous-régionale numérisée



Télécommunications
L'ARPCE prend une part active à la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT



L'écho des marchés
Internet mobile : plus de 4 milliards de FCFA de revenu en août 2022



Secteur Postal
Lancement du projet d'adressage postal au Congo



SOMMAIRE



Télécommunications
L'ARPCE prend une part active à la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications



Télécommunications
L'ARTAC et la CEMAC envisagent un accord de partenariat pour une intégration sous-régionale numérisée



Secteur Postal
Lancement du projet d'adressage postal au Congo



L'écho des marchés
Internet mobile : plus de 4 milliards de FCFA de revenu en août 2022



Focus
La 5G à la congolaise arrive



Entretien
Benny Touazock : « L'antenne de Ouessou va grandir en fonction des activités que nous allons mener »



Portrait
Degrace MBAMA : « Dans la régulation postale, un travail très appréciable est accompli mais il y a encore des défis à relever »



Accélérer la transformation digitale

Le risque d'une fracture numérique persistante est bien présent si les efforts entrepris par le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE) pour élargir la couverture des réseaux haut débit dans les zones mal desservies et rurales ne sont pas intensifiés.

Permettre aux différentes populations, sur l'ensemble de notre territoire national, de bénéficier pleinement, sans discrimination aucune, des services qu'offrent les Communications Électroniques doit demeurer un engagement à poursuivre avec plus de pugnacité et de ferme promesse de toutes les parties prenantes.

Bien que nous saluons à mi-chemin les résultats très encourageants du taux des populations bénéficiaires, année après année, depuis 2020,

date du début officiel des activités du FASUCE, de nombreux villages et petites villes ne sont toujours pas connectés.

Ce qui est sûr, le projet, principalement financé par les opérateurs de réseaux mobiles qui contribuent à hauteur de 1 pour cent de leur chiffre d'affaires annuel, ambitionne de multiplier ses axes et connecter plus de localités et d'établissements scolaires en milieu rural et urbain.

Le Congo a opté pour le développement d'une économie numérique forte et résiliente faisant partie intégrante de sa stratégie de diversification économique.

Dans ce processus, le pays souhaite encourager et soutenir la création des services numériques en amplifiant la connectivité, gage essentiel pour réduire la fracture numérique et assurer la continuité du travail, des interactions et transactions en ligne.

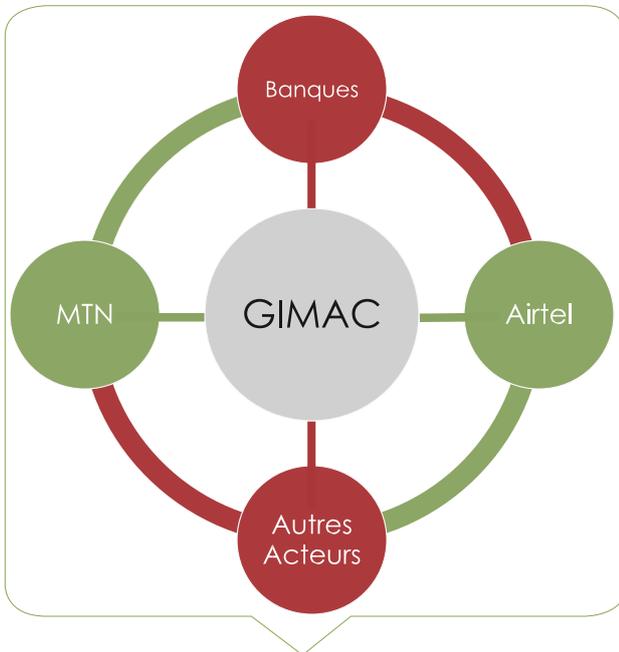
Outil d'aide à l'inclusion numérique de l'ensemble de nos populations, le FASUCE s'impose dans cet enjeu capital comme un processus fondamental pour lequel l'accélération de la transformation numérique au Congo n'a pas omis de réserver une place de choix.

Excellentes conditions de lecture

Louis-Marc SAKALA
Directeur Général
ARPCE Congo

Le chiffre 47,6%

C'est le pourcentage que représenterait la part de marché des revenus de la téléphonie mobile en 2024, contre 82,3% en 2017, soit une perte d'environ 35 points, selon une étude révélée par le Livre Blanc des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique de l'ARPCE. Les tendances actuelles et projections dans le secteur des Communications Électroniques montrent que les revenus de la téléphonie mobile décroissent au profit de l'Internet mobile et du Mobile Money.



Verbatim Louis-Marc SAKALA

Directeur Général de l'ARPCE Congo

« C'est au bénéfice de plusieurs ordres que l'adressage postal revêt tout son sens. Au-delà du fait qu'il résulte de la nécessité de doter les services postaux congolais de procédures rationalisées au travers des technologies postales disponibles, afin d'améliorer l'offre, l'outil propose un continuum de prestations pour les entreprises en soutenant la fourniture des services essentiels comme l'eau et l'électricité, en facilitant l'accès aux produits et toutes autres activités socioéconomiques ».

Le concept Interopérabilité

Le terme informatique désigne des systèmes capables de s'adapter et de collaborer avec d'autres systèmes indépendants déjà existants ou encore à créer. Dans le contexte des services financiers digitaux, l'interopérabilité des plateformes, et surtout mobiles, est un vaste marché qui attire les convoitises de grands groupes télécoms qui souhaitent mettre en place une plateforme continentale d'interopérabilité des systèmes de paiement et de transfert de monnaie électronique via leurs réseaux de téléphonie mobile.



Télécommunications

L'ARPCCE prend une part active à la conférence des plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications



Moments d'échanges entre M. Léon Juste IBOMBO, Ministre des Postes, des Télécoms et de l'Economie Numérique (au centre), M. Louis Marc SAKALA, DG de l'ARPCCE (à droite) et M. Philémon KISSANGOU, Expert en Radiocommunication (à gauche)

Le 26 septembre dernier, les plus grands décideurs du monde des Télécommunications se sont réunis à Bucarest (Roumanie), à l'occasion de la 21ème Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications. Clos le 14 octobre 2022, l'ITU PP22 a défini des pistes de solutions pour le développement du numérique dans le monde. L'ARPCCE, représentée par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, a accompagné la délégation gouvernementale du Congo conduite par le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, M. Léon Juste IBOMBO.

Les travaux de cette réunion de la plus haute instance de décision de l'UIT a également porté sur les élections aux différents postes de direction de l'organisation, notamment : le Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint et les Directeurs des Radiocommunications, de la Normalisation des Télécommunications et

du développement des Télécommunications, ainsi que les 12 sièges de la Radio Comité des règlements et les 48 sièges du Conseil de l'UIT. Le Congo a brigué le poste de Directeur des Radiocommunications et la candidature a été portée par M. Philémon KISSANGOU, expert en Radiocommunication.

En effet, la Conférence de Plénipotentiaires est l'organe décisionnel suprême de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Organisé tous les quatre ans, il s'agit de l'événement clé au cours duquel les États membres de l'UIT décident du rôle futur de l'organisation, déterminant ainsi la capacité de l'organisation à influencer et influer sur le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le monde.

Suivant une étude de l'UIT, l'adoption d'Internet a ralenti au cours de l'année écoulée, laissant 2,7 milliards

de personnes, presque un tiers de la population mondiale, sans connexion. Pourtant, il est indéniable que les réseaux et les technologies numériques ont autonomisé des milliards de personnes dans le monde, facilitant les affaires, l'éducation, les services gouvernementaux, le commerce et les autres interactions sociales.

Le Secrétaire Général de l'UIT sortant, M. Houlin Zhao, a déclaré dans son allocution que : "L'accès équitable aux TIC n'est pas seulement une responsabilité morale, il est essentiel pour la prospérité et la durabilité mondiale". Et d'ajouter : "Les décisions prises ici à Bucarest détermineront notre direction et nos priorités en phase avec l'évolution des besoins des membres diversifiés et croissants de l'UIT dans le monde, contribuant ainsi à façonner l'avenir de la société de l'information dans les pays développés comme dans les pays en développement".

Le Vice-Premier Ministre roumain, Sorin Grindeanu, a, quant à lui, indiqué que : "À ce tournant du développement technologique, nous ne devons pas oublier notre devoir essentiel de respecter l'être humain", soulignant à cette occasion la nécessité de protéger la liberté et la prospérité des générations futures, dans la vie desquelles les technologies que nous voyons aujourd'hui émerger joueront un rôle déterminant.

International

Séjour de travail à Yaoundé : les cadres de l'ARPCÉ satisfaits de la moisson



La délégation congolaise en séance de travail dans les locaux de l'OAPI à Yaoundé au Cameroun

La marque « ARPCÉ » désormais reconnue et protégée par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle. C'était un des objectifs du séjour de travail, à Yaoundé au Cameroun, qu'ont effectué, du 16 au 23 juillet, le Chef de service Juridique et du Contentieux, M. Sylvère OBOA, et le Chef de bureau Affaires Juridiques, M. Jérôme MANIONGUI.

Protéger sa marque est important car elle constitue un élément essentiel dans la valorisation de l'image d'une structure. La marque permet à l'entreprise de se distinguer de ses concurrents.

« Il faut dire que la seule existence d'une marque, même notable depuis de longues années, ne suffit pas à la protéger juridiquement : des tiers pourraient s'en emparer, l'exploiter, voire la déposer. Il est alors essentiel de la protéger. Et l'OAPI que nous avons visitée est là pour ça », a indiqué M.

MANIONGUI qui a la charge du projet.

En effet, le dépôt de sa marque confère des droits d'exploitation. Grâce à ce dépôt, le propriétaire peut : (i) agir en justice pour défendre sa marque et interdire aux tiers de l'utiliser ; (ii) céder sa marque, et créer un réseau de franchisés ou conférer des licences, dans le but d'en tirer des revenus ; (iii) capitaliser sur une politique commerciale et publicitaire.

Le « fructueux » séjour de travail des cadres de la Direction des Affaires Juridiques et Internationales de l'ARPCÉ, qui s'est inscrit dans l'ambition affichée par sa Direction Générale à savoir, «la reconnaissance à l'international», leur a par ailleurs permis d'échanger avec le bureau de l'Assemblée des Régulateurs Télécoms d'Afrique Centrale sur la question du statut fiscal des Agences de Régulation au niveau sous-régional.

«Il est plus qu'impérieux que nous nous fixions sur le statut fiscal des Autorités de Régulation. En effet, étant dans un même espace géographique, nous avons les mêmes réalités socio-économiques. Et dans cette optique de l'intégration sous régionale, cette question sur le statut fiscal se pose avec acuité», a indiqué M. Sylvère OBOA tout en précisant que « ce séjour de Yaoundé n'a pas été de tout repos. Nous avons également pu échanger avec des cadres de l'Agence de Régulation des Télécommunications sur des sujets tels, l'identification des abonnés, les services financiers numériques, l'harmonisation des réglementations et politiques de régulation de la sous-région. Nous sommes satisfaits de ce que nous avons fait ici, des résultats que nous avons eus et nous sommes satisfaits de notre moisson ».

Actualité

L'ARPCÉ accompagne le gouvernement dans la mise en place d'un système intégré de riposte à la COVID-19



Photo de famille des officiels au lancement du Système Intégré en Riposte à la Covid-19

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ) a accompagné le Ministère de la Santé et de la Population dans la mise en place d'un Système Intégré de Riposte à la Covid-19 (SIRCOV), dont le lancement a eu lieu le lundi 1er Août 2022 au Laboratoire national de santé publique de Brazzaville.

Développé en partenariat avec l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI), SIRCOV est une solution électronique qui s'inscrit dans la dynamique de l'évolution sanitaire dans le monde par la lecture des deux codes QR, l'un national et l'autre international. Il permet au gouvernement congolais, initiateur du projet, de renforcer sa stratégie de lutte contre cette pandémie planétaire, grâce à la certification aux normes internationales reconnue des pass sanitaires qui seront désormais délivrés.

Solution à identifiant unique pour la sécurité sanitaire des patients, elle est une réponse aux mesures visant à fiabiliser et authentifier les résultats générés par le certificat de vaccination.

« Le SIRCOV est une application qui, progressivement, va intégrer et gérer toutes les pandémies et devra servir de carnet sanitaire suivant le programme de société de son Excellence Monsieur le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, sur la sécurité sociale », a déclaré le Ministre de la Santé et de la Population, Gilbert MOKOKI, lors de son mot de circonstance.

La plateforme est le résultat d'un travail d'équipe d'experts, dirigé par M. Luc MISSIDIMBAZI, Conseiller du Premier-Ministre en charge du Numérique, et composé des cadres de la Primature, des Ministères de la Santé et de la Population, de la Communication et des Médias, des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, et celui

des Finances et du Budget. Elle est structurée en plusieurs modules à savoir : l'application logicielle, et les fonctionnalités, l'infrastructure informatique, la connectivité du système et une structuration des utilisateurs complétés par un encadrement réglementaire.

« Nous pouvons affirmer que le dispositif SIRCOV peut donc être considéré comme un palier de base pour l'informatisation de notre système de santé et une ouverture vers la carte d'assurance maladie universelle ambitionnée par le gouvernement », a souligné Luc MISSIDIMBAZI.

A travers ce processus collaboratif, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques a été désignée par le gouvernement comme Autorité nationale de certification. Les données de la plateforme applicative conçue aux standards internationaux seront ainsi certifiées par le Régulateur, au regard de ses dispositions techniques et l'emploi d'outils technologiques de traitement de données et de certification.

Précisons que la cérémonie de présentation de la plateforme applicative SIRCOV a consacré ainsi son opérationnalité effective et a mis fin à toutes autres applications productrices des certificats de vaccination ou test PCR en République du Congo.

Télécommunications

L'ARTAC et la CEMAC envisagent un accord de partenariat pour une intégration sous-régionale numérisée



Vue partielle des membres de l'ARTAC et de la CEMAC lors des assises de Brazzaville

L'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC), sous la présidence de la République du Congo depuis mars 2022, et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sont convenus, le 15 septembre 2022 à Brazzaville, de la mise en place d'une collaboration visant à concilier leurs objectifs communs à travers une intégration sous-régionale dans le secteur des Télécommunications.

Les assises organisées en virtuel et en présentiel au siège de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), dont le Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, préside aux destinées de l'ARTAC, ont permis d'examiner les différents points pouvant permettre, bientôt, à cette institution de devenir un instrument spécialisé de la CEMAC dans le secteur des Communications Électroniques.

La réunion de Brazzaville, à laquelle ont pris part le Commissaire en charge du marché commun de la CEMAC, Michel NIAMA, les Présidents et Directeurs Généraux des organes de Régulation membres de l'ARTAC et des représentants d'autres organisations à l'instar de l'Union Internationale des Télécommunications, fait suite aux discussions entamées antérieurement pour concrétiser ce projet commun.

Relever les défis d'un développement harmonieux et prospère, dans le domaine des Communications Électroniques, n'est pas dissociable des desseins tournés vers la mondialisation ayant pour base le digital, l'intégration régionale et sous-régionale. L'ARTAC et la CEMAC veulent, en effet, œuvrer ensemble dans ce secteur clé et transversal au travers de partenariats stratégiques.

Fort de ses 18 ans d'âge,

l'ARTAC participe à matérialiser ce vœu au travers de nobles objectifs qui se résument essentiellement à la création d'un environnement harmonisé et favorable à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du développement humain, social et économique dans la sous-région, en mettant l'accent sur les questions de régulation ainsi que celles du cadre réglementaire.

Il est clair que ces objectifs soutiennent largement ceux de la CEMAC dans le domaine des Communications Électroniques, où les États membres ont circonscrit un développement commun afin de moderniser, coordonner et standardiser leurs réseaux de Télécommunications nationaux et offrir une interconnexion fiable entre États, tout en poursuivant l'idéal de l'intégration régionale.

C'est dans ce paradigme

Vers des appuis multiformes de la CEMAC

qu'il est paru nécessaire pour la CEMAC de s'offrir un outil technique capable de lui assurer l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des TIC dans les domaines des compétences et des prérogatives des Autorités de Régulation nationales, membres de l'ARTAC.

« Les actions de l'ARTAC, au niveau sous-régional, vont de pair avec les ambitions nobles de nos Chefs d'État qui voudraient bien construire un espace intégré pour la sous-région. Cette intégration devra se faire avec les divers moyens de communication disponibles et, l'ARTAC devient pour nous l'un des principaux leviers pour lequel nous devons conjuguer les efforts devant permettre à notre sous-région de pouvoir accélérer son processus de développement », a souligné Michel NIAMA.

Confrontée aux défis multiples, l'ARTAC voudrait ainsi bénéficier du soutien financier de la CEMAC dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des experts

nationaux en charge des Communications Électroniques afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre locale qualifiée, de savoir-faire et de moyens dans le secteur émergent des Télécommunications et des TIC.

Au-delà de ce vœu primordial, la CEMAC, dont la principale mission est de développer un espace intégré et d'y promouvoir un développement harmonieux, pourrait accompagner l'organisation dans les projets de développement des Communications Électroniques dans la sous-région.

« Nous avons abordé deux questions principales. Celle de la reconnaissance de l'ARTAC au sein de la CEMAC comme une institution spécialisée des Télécoms et la volonté de notre organisation de devenir ce bras technique sur lequel la grande communauté de la CEMAC peut s'appuyer pour les questions liées aux Télécoms et bien d'autres encore. Nous avons, par ailleurs, évoqué la question d'harmonisation des taxes des télécoms au sein de la sous-région et l'ARTAC a fait part de ses propositions qui

seront analysées au niveau de la CEMAC », a souligné Louis-Marc SAKALA qui, rappelons-le, a été désigné Président de l'ARTAC lors de la 6ème session de la Conférence des Régulateurs de cette institution sous-régionale tenue à Douala au Cameroun, du 22 au 23 mars dernier.

Ce protocole d'accord envisagé, qui ne devrait pas soustraire à l'ARTAC son autonomie au même titre que d'autres organisations spécialisées de la CEMAC, à l'instar de la Commission Internationale du Bassin Congo Oubangui-Sangha, va se matérialiser par le suivi d'un certain nombre d'activités que la Commission de la CEMAC et ses différentes institutions spécialisées développent.

« L'ARTAC a une position de soubassement et transversale qui ferait que ses différents secteurs mériteraient d'être accompagnés par des appuis multiformes », a rassuré le Commissaire en charge du marché commun de la CEMAC, Michel NIAMA.



Poignée de main entre M. Michel NIAMA, Commissaire en charge du marché commun de la CEMAC (à gauche) et M. Louis-Marc SAKALA, Président Exécutif de l'ARTAC (à droite)



Photo de famille des membres de l'ARTAC et de la CEMAC qui ont pris part à la réunion de Brazzaville

Télécommunications

UAT : L'ARPCE participe à la préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications



Photo de famille des experts de l'UAT lors de 3ème réunion préparatoire de la Conférence Mondiale des Radiocommunications

L'Union Africaine des Télécommunications (UAT) a tenu, du 29 août au 02 septembre 2022, à Lusaka (Zambie), la 3ème réunion préparatoire de la Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR-23). L'ARPCE a pris une part active à cette grand-messe de Radiocommunication sur le continent à travers ses experts qui ont, durant les travaux, occupé des fonctions de décisions.

L'événement qui s'est tenu au Centre international de conférences Mulungushi a réuni environ 500 participants de quarante-cinq (45) États membres de l'UAT. Ils' est agi pour tous ces experts, (i) d'élaborer les vues/positions communes préliminaires de l'Afrique sur les points de l'ordre du jour de la CMR-23 ; (ii) d'examiner le rapport d'avancement sur la mise en œuvre des programmes de l'UAT ; (iii) de prendre note des progrès accomplis et des plans de travail de l'UIT-R dans le cadre des travaux préparatoires pour les deux prochaines réunions ; (iv) de créer un groupe

de travail de l'UAT (multipartite) chargé d'élaborer le point de vue de l'Afrique sur la vision des IMT-2030 ; etc.

« Les Conférences Mondiales des Radiocommunications (CMR) sont organisées tous les 4 ans et ont pour objet de réviser le règlement des Radiocommunications dans le cadre du traité international régissant l'utilisation des ressources du spectre de radiofréquences terrestres et satellitaires, y compris les positions orbitales des satellites», a indiqué Arsène ENTSEA, Chef de service Planification et Coordination du Spectre.

En effet, une CMR dure environ un mois et se déroule selon un ordre du jour prédéfini par la CMR précédente et constitue la plus importante assemblée mondiale de prise de décision sur le spectre radioélectrique. Les décisions de la CMR sont principalement dictées par des positions continentales sur un sujet donné et sont normalement prises par consensus. Ces décisions ont un

impact très important et durable sur les Radiocommunications et les TIC en général, à l'échelle mondiale.

A cet effet, les experts de l'ARPCE, notamment de la Direction des Ressources en Fréquences, qui ont pris part à ces travaux, ont été désignés tel que suit : M. Arsène Baudouin ENTSEA, Vice-Président de la Réunion préparatoire Africaine, Vice-Président du Bureau de l'UAT-Radiocommunication pour le cycle 2022-2023 et Coordonnateur Africain du Point 1.15 à l'ordre du jour de la CMR-23 ; M. Adéodat Davy KINOANI, Rapporteur du groupe de travail de l'UAT sur la Radiodiffusion en Afrique et Coordonnateur Africain du Point 1.8 à l'ordre du jour de la CMR-23 ; Mme Chynauldat Dreache BANGUE, Vice-Présidente du Groupe de travail de l'UAT sur la connectivité rurale en Afrique et Coordonnateur Africain du 9.1 sujet D à l'ordre du jour de la CMR-23.

Il faut souligner que dans le cadre de ses activités, l'UAT a pour mission d'aider ses États membres à définir les priorités régionales des secteurs des Radiocommunications, de la Normalisation et du Développement, ainsi que dans le cadre de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT et de contribuer à la mise en œuvre des décisions, résolutions et initiatives pertinentes adoptées par les conférences régionales et mondiales.



WHITE PAPER ON THE POST, TELECOMMUNICATIONS AND DIGITAL ECONOMY



AVAILABLE ONLINE

Le marché de la téléphonie mobile enregistre un peu plus de 11 milliards de revenu en ce mois de septembre

Le mois de septembre 2022 s'est terminé sous de bons auspices pour les deux principaux opérateurs de la téléphonie mobile, comparé au mois de septembre de l'année dernière. En effet, Airtel et MTN ont réalisé un revenu de 11 240 511 000 francs CFA en ce mois de septembre, sur un marché de plus 5 millions et demi d'abonnés. Il s'agit d'une hausse de plus de 3%, comparé au revenu généré par le marché en septembre de l'année dernière.

En termes de répartition par segment du marché, le segment « Voix sortant » rafle à lui seul 83,1% de part de revenus, suivi du segment « voix entrant » 10,1%. La boucle est bouclée par le segment SMS avec 6,8%. Pourtant, en termes d'abonnés, le mois de septembre a enregistré 2,6% d'abonnés de moins, comparé au mois de septembre 2021. Au niveau du trafic international, le mois de septembre 2022 a vu les tarifs moyens pondérés sortant enregistrer des baisses de 29,9% pour l'opérateur MTN et de 4,1% pour l'opérateur Airtel.

Pour ce qui est de la performance des opérateurs, avec ses 73 % de part sur l'ensemble du marché, l'opérateur MTN en demeure leader en termes de valeur. Toutefois, les tarifs moyens pondérés On-net de l'opérateur MTN ont diminué de 13,7%, contre une hausse de 6,3% pour l'opérateur Airtel. Cette chute a également impacté les tarifs moyens pondérés Off-net des deux opérateurs qui sont de l'ordre de 67,9% pour MTN contre 93,0% pour Airtel.

Airtel et MTN ont réalisé un revenu de 11 240 511 000 Francs CFA en ce mois de septembre

Il sied de souligner qu'avec 95,849 milliards de F CFA, le cumul du revenu de ce marché dans la période allant de janvier à septembre 2022 a subi une baisse de 2,4% par rapport cumul de la même période durant l'année 2021. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse des prix constatée au cours de cette période.

Opérateurs	Revenu Total (Milliers de CFA)					
	Sept.'21	Sept.'22	Variation nette	Variation en %	Part de marché en Sept'21	Part de marché en Sept'22
MTN	7 841 726	8 206 710	364 984	4,65%	71,87%	73,01%
Airtel	3 068 591	3 033 801	-34 791	-1,13%	28,13%	26,99%
Marché	10 910 317	11 240 511	330 193	3,03%		

Internet mobile : plus de 4 milliards de FCFA de revenu en août 2022

Le marché de l'Internet mobile a réalisé un revenu d'environ 4,370 milliards de F CFA au mois d'août 2022, et affiche une baisse de -10,4% par rapport au mois d'août 2021, selon les indicateurs du marché compilés et analysés par l'ARPCÉ.

En août 2022, MTN est toujours leader du marché en termes de revenus avec 63,5% de parts de marché. Le cumul du revenu de janvier à août 2022 donne 33,832 milliards de F CFA. Il est en baisse de 8,8% par rapport au même cumul en 2021.

Au mois d'août 2022, le marché de l'Internet mobile compte environ 3,075 millions d'abonnements, soit un taux de pénétration de 55,5%, contre 57,4% au mois d'août 2021. Comparé au mois d'août 2021, le nombre d'abonnés a légèrement baissé (0,6%).

En août 2022, MTN est leader du marché de l'Internet mobile avec une part de marché de 67,1%.

✓ Stabilité des tarifs

D'une manière globale, au mois d'août 2022, le tarif moyen pondéré du mégaoctet du marché s'est établi à 1,09 F CFA/Mo, en baisse d'environ 45,3%, comparé au mois d'août 2021.

En août 2022, le tarif moyen pondéré du mégaoctet de MTN, toutes technologies confondues (2G, 3G et 4G), s'est établi à 1,18 F CFA/Mo, contre 0,96 F CFA/Mo pour Airtel. Au cours de cette même période, Airtel affiche un tarif de 0,96 F CFA/Mo pour la 2G et la 3G ; 1,66 F CFA/Mo pour la 4G ; tandis que MTN pratique le même tarif (1,18 F CFA/Mo) pour les trois technologies.

✓ La consommation en hausse !

Au cours de cette période, la consommation data mensuelle moyenne d'un abonné (AMTU) du marché est de 1 305 mégaoctets au mois d'août 2022, et affiche une hausse de 64,6% par rapport au mois d'août 2021.

Quant au revenu moyen mensuel par abonné (ARPU), il est de 1 421 F CFA au mois d'août 2022, et enregistre une baisse de 9,9%.

✓ Chez Airtel, la data en fête

Airtel est celui dont les abonnés consomment le plus la Data. En effet, au mois d'août 2022, en moyenne un abonné d'Airtel aura consommé 1 641 mégaoctets sur le réseau et rapporté 1 578 F CFA à Airtel, contre 1 141 mégaoctets et 1 345 F CFA pour MTN.

Opérateurs	Abonnés (Milliers de CFA)				Part de marché en Sept'21	Part de marché en Sept'22
	Sept.'21	Sept.'22	Variation nette	Variation en %		
MTN	3 349	3 492	144	4,29%	57,07%	61,11%
Airtel	2 518	2 222	-296	-11,75%	42,93%	38,89%
Marché	5 867	5 715	-152	-2,60%		

Secteur postal : plus de 400 millions de FCFA de chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2022

Les données statistiques recueillies au 2^e trimestre 2022, auprès de treize des quinze opérateurs privés titulaires d'autorisations délivrées par l'ARPC, révèlent un chiffre d'affaires, dans le segment du courrier et colis express, de 423 170 681 FCFA, pour un trafic global de 16 564 objets collectés, acheminés et distribués en national et à l'international.

DHL, avec 361 462 260 FCFA, est leader en termes de chiffre d'affaires, soit un peu plus de 85% ; suivi par Bolloré Logistics Express avec 27 875 418 FCFA, soit 6,59% du chiffre d'affaires. En ce trimestre analysé, le trafic international réalise plus de 90% du chiffre d'affaires contre un peu moins de 10% en national.

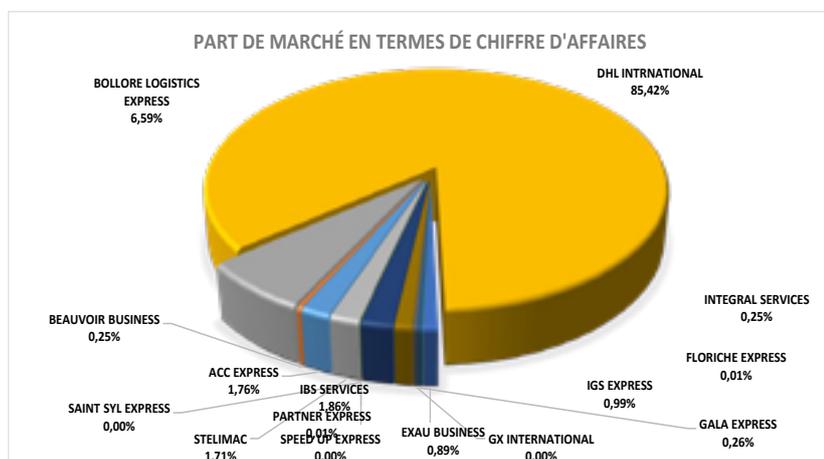
Au cours de cette période, six opérateurs ont connu des variations négatives dont la plus significative est constatée chez l'opérateur IGS EXPRESS, soit -34,42%. Cependant, le rapport souligne des variations positives chez sept opérateurs et deux sortent du lot : EXAU BUSINESS (123,12%) et IBS SERVICES (123,12%).

STELIMAC en tête sur le volume du trafic

En matière de volume d'envois, ce sont respectivement les opérateurs STELIMAC, avec une part de marché en termes de volume de 26,30%, DHL INTERNATIONAL avec 24,44%, et ACC EXPRESS avec 1,76%, qui sont en tête du classement.

Si le flux du trafic est en baisse au deuxième trimestre de l'année analysée par rapport au deuxième trimestre 2021, le rapport précise que sur les expéditions, le trafic en national est le double de celui à international.

En ce deuxième trimestre 2022, l'employabilité auprès des opérateurs postaux privés est de 149 postes de travail, répartis entre 44 femmes et 105 hommes.



DHL, avec 361 462 260 FCFA, est leader en termes de chiffre d'affaires, soit un peu plus de 85% ; suivi par Bolloré Logistics Express avec 27 875 418 FCFA, soit 6,59% du chiffre d'affaires.

Les délais de distribution tant pour les colis que les courriers, prouvent que les opérateurs couvrant Brazzaville et Pointe-Noire remplissent leurs obligations de distribution au plus tard dans les quatre jours. En effet, plus de 60% des distributions se font les deux premiers jours. Cependant, en fonction de la distance et des moyens d'accès difficiles, les opérateurs couvrant les villes intérieures délivrent les envois postaux en 2 ou 3 jours.

A ce jour, on dénombre 56 points d'accès (agences) disséminés dans les villes principales (Brazzaville et Pointe-Noire) et d'autres, pour un service assuré par 149 agents dont 105 hommes et 44 femmes.

Chez les consommateurs

64% des plaintes proviennent de la téléphonie mobile

L'observatoire des plaintes des consommateurs révèle dans son rapport du 2e trimestre 2022 que l'essentiel des plaintes enregistrées au cours de cette période proviennent de la téléphonie mobile avec 64% et portent sur le service voix et perte de crédit, tandis que l'Internet mobile concerne l'épuisement du forfait avant son terme.

Le nombre de plaintes mettant en cause l'opérateur MTN est en augmentation de 20,0% % du nombre de plaintes; ce qui représente 75% du total des plaintes contre 25% pour Airtel.

Le rapport souligne que sous l'axe des services financiers mobiles, les plaintes sont réparties entre arnaque, compte bloqué, erreur de transfert, perte d'argent, tentative d'arnaque et difficulté d'activation d'Internet. Ce qui représente environ 28% des plaintes, contre 64% pour la téléphonie mobile et 8% en ce qui concerne l'Internet mobile.

✔ Plus de plaintes chez MTN

Au 2e trimestre 2022, environ 60% des plaintes ont été reçues à la suite d'un contact téléphonique via le centre d'écoute des consommateurs, 28% par courrier électronique et 12% par courrier papier. Au cours de cette période, le nombre de plaintes mettant en cause l'opérateur MTN est en augmentation de 20,0% % du nombre de plaintes; ce qui représente 75% du total des plaintes contre 25% pour Airtel.

✔ Une hausse de 14,3%

De manière générale, les plaintes des consommateurs ont des origines diverses, elles concernent le service voix, les sms, le service client et autres types de plaintes. Au deuxième trimestre 2022, le total des plaintes traitées sur le secteur de la téléphonie mobile est de 16 plaintes, contre 14 plaintes au deuxième trimestre 2021, soit une hausse de plaintes de 14,3%.

Les réclamations comptabilisées dans l'Observatoire sont l'expression de l'insatisfaction des clients qui n'ont pas trouvés gain de cause, auprès de leurs fournisseurs.

L'Observatoire des plaintes des consommateurs apporte, en effet, un ensemble d'indicateurs pertinents et met en lumière les difficultés rencontrées par les utilisateurs des Communications Électroniques et des services postaux.

Télécommunications

Un nouveau réseau de fraude à la SIM Box démantelé à Brazzaville



Appareils SIM BOX

Les agents assermentés de l'Autorité de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, appuyés par des éléments de la Police Nationale, ont démantelé, le mardi 22 juin 2022, un réseau de fraude à la SIM BOX, qui opérait simultanément depuis quelques jours, dans deux quartiers différents de Brazzaville, à savoir : Talangaï et Batignolles.

Trois individus, une femme et deux hommes, tous de nationalité congolaise, ont été interpellés par les services de Police.

Entre autres matériels saisis lors de cette opération : 5 SIMBOX de 8 ports chacun, branchés à un dispositif de connexion à Internet; 2 banques de cartes SIM de 128 ports chacun, branchées au même dispositif de connexion à Internet ; un commutateur réseau (LAN Switch) reliant les deux banques de cartes SIM ; un routeur et deux cent cinquante-six (256) cartes SIM de l'opérateur MTN insérées dans les deux banques de SIM, toutes prêtes à l'usage. À cela, il faut ajouter 8 autres SIMBOX de 8 ports chacune,

neuves et emballées dans un carton, qui ont été retrouvées au domicile du promoteur des sites de Talangaï et Batignolles, sis Plateau de 15 ans.

Le principal suspect, qui n'est pas connu des services de Police, est le représentant au Congo d'un vaste réseau de fraude à la SIM BOX opérant en Angola, au Rwanda et en Algérie. Il a confié aux services de Police que ses deux partenaires Srilankais et lui s'apprétaient à déployer des installations de détournement de trafic téléphonique dans 13 pays, notamment : le Tchad, l'Uganda, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, le Maroc, le Mali, le Sénégal, la RDC, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Burkina Faso et le Burundi.

En effet, ces opérations de démantèlement rentrent dans le cadre du travail ordinaire de l'ARPCE qui a, entre autres, missions de protéger et garantir à la fois les intérêts de l'État, des usagers et des opérateurs. « Dans le cas d'espèce, les victimes sont les opérateurs de téléphonie mobile et l'État Congolais ; ce genre de fraudes causent d'importants manques à gagner

qui se chiffrent en centaines de millions de francs CFA », explique M. Benjamin MOUANDZA, Directeur des Réseaux et Services de Communications Électroniques à l'ARPCE.

Le Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA, qui s'est félicité du travail de ses équipes techniques et de la collaboration avec les services de Police, a indiqué : « Nous faisons une veille minutieuse sur l'ensemble du trafic téléphonique, sur l'ensemble du territoire national. C'est pourquoi, dans le cadre de nos missions régaliennes, nous n'hésitons pas à investir dans l'acquisition des équipements qui nous permettent de localiser, de manière précise, les réseaux frauduleux où qu'ils se trouvent sur le territoire national ».

Cet énième démantèlement de réseau frauduleux à la SIM Box vient relancer la nécessité d'identification préalable de tout acquéreur de carte SIM. Il faut souligner que l'identification des cartes SIM est du ressort des opérateurs. Il ne s'agit pas d'une option mais d'une obligation clairement consignée dans leur cahier des charges.

Rappelons qu'en 2016, le Régulateur, en vue d'enrayer cette pratique de fraude à la SIM Box, avait pris le taureau par les cornes en lançant une vaste campagne de sensibilisation à l'identification obligatoire de tout acquéreur de cartes SIM. Il y a quelques mois, l'ARPCE a renforcé cette démarche en enjoignant aux opérateurs une limitation à 5, du nombre de cartes SIM par individu par opérateur.



FONDS POUR L'ACCÈS ET LE SERVICE UNIVERSELS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

NOTRE VISION

Promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales, isolées et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des opportunités économiques et sociales qu'offrent les Communications Électroniques.



" Notre mission est d'accompagner le gouvernement dans sa volonté de garantir à toutes les populations défavorisées et rurales, sur l'ensemble du territoire national, des services de Communications Électroniques à des tarifs abordables et non discriminatoires."

Louis Marc SAKALA,
Directeur Général de l'ARPCE, Secrétaire du Fonds

Secteur postal

Lancement du projet d'adressage postal au Congo



Au centre, Léon Juste IBOMBO, Ministre des PTEN, entouré de M. AKOUALA, Président du Conseil de Régulation de l'ARPCE, à droite et de M. Louis Marc SAKALA, DG de l'ARPCE, à gauche

Le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, Léon Juste IBOMBO, a procédé le 22 septembre 2022, en présence du Président du Conseil de Régulation de l'ARPCE, AKOUALA, et du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc SAKALA, au lancement officiel du projet d'adressage postal en République du Congo, initié par l'Autorité de Régulation.

Ce projet destiné à faciliter l'acheminement, le tri et la distribution du courrier, devra participer à l'essor de ce secteur qui se veut être un des piliers stratégiques dans le processus de diversification de l'économie nationale

Pour le Directeur Général de l'ARPCE, ce projet résulte de la nécessité de doter les services postaux congolais de procédures rationalisées

au travers des technologies postales disponibles afin d'améliorer l'offre. Il marque ainsi un tournant décisif dans l'adressage en République du Congo.

En effet, un constat peu reluisant du secteur fait état d'une distribution du courrier majoritairement par boîte postale, car les adresses physiques sont souvent incomplètes et qu'une partie de la population n'a pas accès aux services postaux offerts par les bureaux de poste les plus proches. La situation rend difficile l'acheminement, le tri et la distribution. La majorité des envois est concentrée autour de la capitale.

Fort d'un réseau disponible et des bureaux disséminés sur le territoire national, le système d'adressage contribuerait, non seulement à améliorer efficacement la qualité des services postaux, mais aussi à faciliter les activités socioéconomiques.

« La mise en place d'un système fiable d'adressage voudrait réformer les conditions de distribution des envois postaux, notamment administratifs ou particuliers, mais également, assurer correctement les services publics et privés, faciliter le déplacement des personnes et de leurs biens et promouvoir le développement socioéconomique du Congo grâce à une cartographie numérique des adressages », a déclaré Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE.

Le projet, qui s'inscrit dans la recommandation de l'Union Postale Universelle à travers la dynamique « Un citoyen, une adresse », est, en effet, motivé par plusieurs raisons. Si l'absence d'un système d'adressage généralisé constitue le motif principal, le manque de codes postaux, l'inexistence d'une base de données d'adresses et le besoin de facilitation de la localisation des individus en sont les motivations majeures ayant soutenu des réflexions au sein de l'ARPCE autour de ce processus.

En organisant cette cérémonie, suivant ses missions régaliennes, l'ARPCE entend mettre à contribution toutes les entités étatiques pouvant permettre la mise en place d'un tel système afin de permettre le développement des affaires dans le domaine des services liés à la personne. Ce projet consiste de manière générale à l'élaboration et la création d'une base de données d'adresses sécurisées.

Secteur postal

L'ARPCE prend part à la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Union Panafricaine des Postes



Intervention de M. Louis-Marc SAKALA, DG de l'ARPCE, lors du panel sur la digitalisation des services postaux en Afrique 2022 : enjeux de la régulation

«La régulation postale au service de la transformation numérique», c'est sous ce thème que les Régulateurs, opérateurs et autres acteurs du secteur des Postes en Afrique se sont réunis le 4 juillet 2022 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, à la faveur de la 40^{ème} session du Conseil d'Administration de l'Union Panafricaine des Postes.

Dans le cadre de ces assises, le Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA, accompagné de ses Directeurs en charge de la Régulation Postale et des Affaires Juridiques et Internationales, de son Conseiller Spécial en charge du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques et d'autres collaborateurs, a participé le vendredi 08 juillet 2022, au panel sur la "Digitalisation des services postaux en Afrique en 2022 : enjeux de la régulation".

Les travaux de cette session,

qui se sont achevés le 14 juillet 2022, ont été déroulés en 5 phases à savoir : Réunions des Commissions administratives et techniques (du 04 au 06 juillet) ; le forum des dirigeants postaux (07 juillet) ; le forum des Régulateurs postaux (8 juillet) ; l'atelier régional sur la stratégie postale africaine (le 11 juillet) et les plénières du Conseil d'administration du 12 au 14 juillet.

Créée par la Conférence constitutive des Plénipotentiaires des Ministres africains chargés des services postaux, tenue en 1980 à Arusha, en Tanzanie, l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) est une institution spécialisée de l'Union Africaine. Son objectif principal est de développer toutes les activités visant à développer les services postaux sur le continent africain.

En 1977, le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) d'alors, aujourd'hui Union Africaine (UA) réuni en sa 29^{ème} session ordinaire du 23 juin au 3 juillet 1977 à Libreville, au Gabon, a adopté la résolution CM/Res. 586(XXIX) et recommandé la création de l'Union Panafricaine des Postes pour servir d'organisme de tutelle à toutes les administrations postales en Afrique. La 14^{ème} session du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA tenu à Libreville, en République du Gabon, du 2 au 6 juillet 1977, a approuvé ladite résolution.

L'Union Panafricaine des Postes (UPAP), institution spécialisée de l'Union Africaine (UA) créée en 1980 suite à une décision de la Conférence des Plénipotentiaires réunissant 35 pays membres de l'OUA du 8 au 18 janvier 1980 à Arusha en République Unie de Tanzanie. Avec son siège à Arusha, l'UPAP compte présentement 45 États membres.

Focus

La 5G à la congolaise arrive

L'opérateur MTN-Congo lancera très bientôt, à titre expérimental, la cinquième génération de la technologie cellulaire, communément appelée 5G. Sa commercialisation pourrait intervenir un an après.

“Une 5G adaptée à nos besoins est possible au Congo”, s'empresse, d'entrée de jeu, d'y répondre Benjamin MOUANDZA, Directeur des Réseaux et Services des Communications Électroniques de l'ARPCÉ. Il faut toutefois noter que “la fréquence des coupures d'électricité auxquelles nous sommes exposés, n'est pas compatible avec l'IoT, l'Internet des objets, qui ne supporte pas les pertes d'énergie...”, ajoute-t-il. Ce ne sera donc pas une 5G à l'image des pays industrialisés.

À en croire les experts congolais interrogés, une 5G à la congolaise est possible, avec précisément l'e-learning, e-santé, e-agriculture et l'e-gouvernement.

Placée “Priorité des priorités”, dans La “Marche vers le Développement”, le programme de société du Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, l'agriculture pourra être révolutionnée grâce à la 5G. “Aux opérateurs téléphoniques de s'ingénier pour adapter leurs offres en fonction de ce besoin”, suggère Benjamin MOUANDZA. D'autres services comme la télémédecine, l'e-learning et l'e-gouvernement pourront faire l'objet d'une offre commerciale de la part des opérateurs.

En télémédecine, par exemple, des opérations chirurgicales

qui nécessitent l'usage de la téléchirurgie de pointe entre le Congo et d'autres pays mieux développés dans le domaine de la santé, pourraient être pratiquées sur place au Congo. Ce qui permettra à l'État congolais de faire des économies en matière d'évacuations sanitaires.

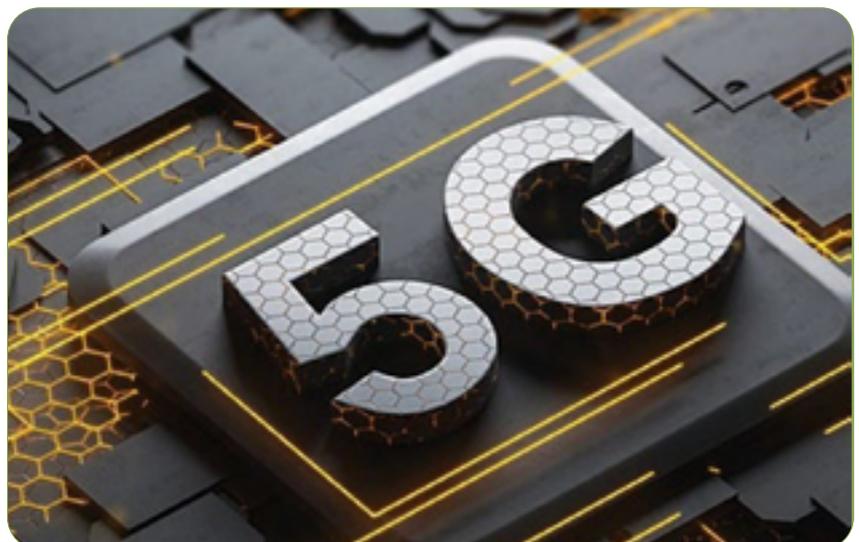
De son côté, l'ARPCÉ a déjà balisé le terrain en affectant 2 bandes de fréquences (700,800 Mhz et de 3300 à 3800 Mhz) pour répondre aux demandes de licence d'exploitation de la 5G”, rassure Wilson Emery BOKATOLA, Directeur des Ressources en Fréquences de l'ARPCÉ.

Sur le plan académique, “l'université Denis Sassou NGUESSO offre une formation sur l'Intelligence Artificielle, dont la robotique qui cadre avec la 4.0 (la quatrième révolution industrielle), renchérit Éric Arnel N'DOUMBA, Conseiller en Télécommunications du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique.

S'il est vrai que les cadres

institutionnels, académiques voire techniques restent favorables au déploiement d'une 5G adaptée au Congo, de nombreux défis restent cependant à être relevés, notamment l'actualisation du cadre juridique défini par le Régulateur pour s'adapter aux exigences de la 5G, la mise à niveau des ressources humaines pour relever ce nouveau défi.

De son côté, l'ARPCÉ a déjà balisé le terrain en affectant 2 bandes de fréquences (700,800 Mhz et de 3300 à 3800 Mhz) pour répondre aux demandes de licence d'exploitation de la 5G”.



La phase expérimentale que va entamer MTN Congo sera également pour les opérateurs un réel moment de migration de la 2/3G vers la 4G, avant de se projeter vers la commercialisation de la 5G. Faut-il noter que l'essentiel des terminaux en circulation au Congo, selon les experts, sont incompatibles avec la 5G. La défiscalisation des terminaux électroniques, consacrée, à

travers la loi des finances 2019, sur une période de 2 ans, sera-t-elle actualisée en 2023 par le gouvernement congolais, pour booster le numérique ?

Ainsi qu'on le constate, le "Congo crée les conditions légales, réglementaires et techniques pour accueillir la 5G", affirme Jean- Célestin ENDOKE, Directeur des Affaires Juridiques Internationales de

l'ARPCE.

Le déploiement de ce réseau, poursuit-il, pourrait se faire de manière progressive en commençant par les grandes villes Brazzaville et Pointe Noire, pour les besoins des entreprises et de certains particuliers, avant de s'étendre vers une 5G de masse, à la demande des consommateurs.



Appropriations - nous le

CCG

L'identité numérique du Congo

Pour obtenir un
nom domaine en .cg
écrivez nous à l'adresse
acnic@arpce.cg

Entretien

Benny Touazock : « L'antenne de Ouesso va grandir en fonction des activités que nous allons mener »

Fort d'une gibecière professionnelle garnie de projets menés sous sa direction, Benny Touazock fait partie du team management du Régulateur congolais. Chef d'Antenne départementale de la Sangha depuis 2014, c'est avec dextérité qu'il réalise les missions de délégation à lui confiées par la Direction Générale dont il représente non seulement dans ce département stratégique, au cœur d'une intense activité forestière, mais également dans la Cuvette-ouest, Cuvette centrale et la Likouala.



M. Benny Touazock, Chef d'Antenne Départementale de la Sangha de l'ARPCE

La Grand'Actu du Régulateur : Que peut-on dire de l'Antenne départementale de la Sangha en quelques mots ?

Benny Touazock : Elle a été créée en 2010 par une décision de Direction Générale de l'ARPCE. Depuis sa création, plusieurs activités ont été menées, en l'occurrence le contrôle des sociétés utilisatrices des stations VSAT, notamment celles qui opèrent dans les activités forestières. Le but est de pouvoir les contrôler parce que toutes les sociétés qui utilisent la technologie

satellitaire VSAT sont assujetties à un certain nombre d'accords. Ils doivent obtenir une autorisation auprès de l'ARPCE et payer les redevances liées à l'utilisation de cette technologie. Etant donné que ces sociétés ne peuvent se passer de l'Internet, compte tenu de leurs activités commerciales, elles sont obligées d'avoir ces stations de VSAT. Notre travail consiste par ailleurs à s'assurer que toutes les stations de VSAT sont non seulement répertoriées, mais sont également conformes à la réglementation.

LGAR : Quelle autre action assure cette antenne au quotidien ?

BT : Il y a le travail de tous les jours. Veiller à la très bonne qualité du service des sociétés de téléphonie mobile. On s'assure de la couverture dans toutes les zones habitées et surtout dans les grandes artères du pays notamment sur la Nationale 2. Nous le faisons parce qu'en tant que Régulateur, nous avons le devoir de protéger les usagers en faisant en sorte qu'ils ne subissent pas de préjudices causés par un certain nombre de défaillance des opérateurs. Nous procédons ainsi à un certain nombre de contrôles avec le soutien de la Direction Générale.

Ce travail est réalisé dans toute cette partie du pays, que ce soit dans la Cuvette-ouest, Cuvette centrale, dans la Sangha ou encore dans la Likouala. Nous assurons par ailleurs le rôle de conseiller car il existe des sociétés ou encore des personnes qui désirent exploiter ou mettre en place certains réseaux. Nous les recevons et échangeons avec eux sur l'éventualité d'une faisabilité. Si nous jugeons que l'activité n'est pas du tout propice, nous déconseillons de la faire.

LGAR : Au-delà de ces axes classiques du travail du Régulateur,

existe-t-il d'autres challenges que relève l'Antenne départementale devant l'émergence des nouveaux services ou des nouveaux besoins ?

BT : Evidemment que oui ! À travers le FASUCE, nous constatons l'émergence de nouveaux services. Nous assistons à un dynamisme socio-économique dans les localités connectées, car au départ ces localités jugées zones blanches étaient confrontées à plusieurs problèmes d'accès aux services de téléphonie mobile. Nous avons aujourd'hui toute une économie et de nouveaux services qui se déploient et qui nous donnent évidemment du travail.

LGAR : Le FASUCE a donc donné un nouveau souffle à l'Antenne départementale de l'ARPCE à Ouesso ?

BT : Un nouveau souffle oui, mais surtout une nouvelle dynamique dans le milieu du travail et même dans le fonctionnement parce qu'il faudrait superviser, s'assurer que tout se passe bien dans chaque localité où nous avons des sites. Un numéro vert a d'ailleurs été établi dans ce cadre. En cas de petit souci, les populations peuvent appeler. Nous sommes aussitôt saisis par ce numéro vert et nous demandons à l'équipe en charge de pouvoir intervenir pour ne pas que la population soit pénalisée.

LGAR : Avez-vous des difficultés particulières dans l'animation de l'Antenne départementale de Ouesso ?

BT : Elles ne manquent pas, mais nous sommes là pour trouver des solutions. Les gens ne connaissent pas vraiment l'ARPCE parce qu'ils

se disent que c'est une société de téléphonie mobile. Il y a donc un grand travail de communication et de sensibilisation que nous sommes sensés faire. C'est pour cela qu'à chaque fois que nous lançons nos activités, nous n'hésitons pas de nous présenter auprès des autorités locales pour expliquer amplement qui nous sommes. C'est d'ailleurs l'une des missions pour laquelle j'ai la charge d'autant plus que je représente le Directeur Général dans cette contrée.

LGAR : Pouvez-vous nous donner un exemple de collaboration avec les autorités locales sur une question précise qui relève de vos prérogatives ?

BT : Je prends le cas de la situation des localités frontalières entre le Congo et le Cameroun par exemple. Vous avez une localité comme Tham dont une partie est au Congo et l'autre située au Cameroun. Ce sont les mêmes populations mais ce n'est pas le même pays. Dans cette localité, vous n'avez qu'un seul réseau, MTN Cameroun, venant de l'autre bord. Les habitants du Congo de Tham sont obligés de passer par ce réseau pour appeler. A ce moment-là, assistés par nos autorités locales, nous menons des activités communes avec nos collègues du Cameroun en mettant en place un point de coordination aux fréquences afin que nous puissions organiser les choses. Aujourd'hui les populations congolaises de Tham utilisent le réseau local du Congo et la population locale du camerounaise du Tham utilise celui du Cameroun.

LGAR : Est-ce encore une perspective ou une opération réalisée ?

BT : C'est déjà résolu à travers le projet FASUCE qui a pallié cette situation. Aujourd'hui, lorsque vous y allez, vous communiquez avec le réseau local MTN ou Airtel. Ce sont de telles situations que nous essayons de gérer parce que ce sont des problématiques de souveraineté, de sécurité.

LGAR : Quelle est l'actualité fraîche de l'Antenne départementale de Ouesso ?

BT : Nous sommes dans une dynamique d'acquisition d'un espace où nous sommes sensés voir, bien entendu selon la vision du Directeur Général, la possibilité d'avoir un siège dans la zone nord du pays. Nous sommes dans cette phase prospective.

LGAR : Comment envisagez-vous l'avenir de l'Antenne de Ouesso, quand on sait le dynamisme économique autour de ce département ?

BT : Vous devez déjà savoir que l'Antenne de Ouesso va grandir en fonction des activités que nous allons mener parce qu'il ne faut pas oublier que le département de la Sangha est très stratégique. Des projets majeurs passent tout autour de ce département. La BEAC y est déjà implantée, nous aurons dans quelques mois aussi, ou l'an prochain la continuité de la route sous régionale entre Brazzaville-Bangui-Ndjamena en passant par Ouesso. Vous avez également le projet CAB qui passe également par Ouesso. Tout récemment le point de jonction de l'interconnexion en fibre optique entre le Congo et la Centrafrique a été fait. C'est pour dire qu'il y a plein d'activités qui s'y passent et Ouesso est une grande ville en devenir. Nous sommes avertis et nous devons anticiper ces enjeux.

Portrait

Degrace MBAMA : « Dans la régulation postale, un travail très appréciable est accompli mais il y a encore des défis à relever »



Mme Degrace MBAMA, Cheffe de Bureau Régulation Postale à l'ARPCE

Du haut de son mètre-soixante-deux, Degrace MBAMA est une de ces collègues attentionnées et fédératrices. Celle que bon nombre d'agents de l'ARPCE appellent affectueusement « Maman D », est mère d'un garçon, elle-même venant d'un foyer de 24 enfants.

Derrière une assiduité au travail normalisée, à ne pas confondre avec sa bonne humeur, on remarque très facilement son regard bienveillant toujours accompagné de son chaleureux sourire qu'elle adresse avant de saluer une personne. Elle fait partie des anciens de l'ARPCE, qu'elle a rejointe dès les premières heures de sa création. Friande du «saka-saka», Degrace MBAMA se définit comme « une passionnée de Dieu ».

Après un Baccalauréat en Lettres (Bac A4, 1995), un Brevet de Technicien Supérieur en Comptabilité et Gestion

Financière (1997) et une Licence professionnelle en Gestion Financière (1999) ce n'est que 11 ans plus tard que Degrace découvre le monde professionnel en franchissant les portes de l'ARPCE. Elle prend d'abord ses marques en tant que Responsable facturation et données statistiques, chargée de la collecte des données des utilisateurs de moyens de Communications Électroniques, puis chargée de la caisse de l'Antenne départementale de Pointe-Noire entre 2010 et 2011.

Pour accroître les performances de l'ARPCE, la Direction Générale a offert à « Maman D » une formation sur la configuration d'architecture des opérateurs de Communications Électroniques. De nouvelles aptitudes qui lui ont permis de faire partie de la toute première commission de redressement des factures des opérateurs, en 2010.

Très enthousiaste et volontaire, l'équipe dirigeante lui a fait une fois de plus confiance en la nommant Cheffe de Bureau Régulation Postale au sein de la Direction de la Régulation Postale. Elle est ainsi l'une des premières femmes cheffes de Bureau à l'ARPCE et l'une des chevilles ouvrières de la campagne d'assainissement du secteur postal. « J'ai activement participé à la mise en œuvre stratégique du recensement et l'encadrement réglementaire des opérateurs postaux. Ce qui a permis d'assainir ce secteur. En effet, la grande majorité des opérateurs postaux privés exerçaient dans l'informel », indique-t-elle sourire aux lèvres, avant de souligner : « Un travail de fond a été fait pour amener les opérateurs à se conformer à la réglementation désormais en vigueur. Aujourd'hui le pays compte une quinzaine d'opérateurs dûment autorisés à exercer, en plus de l'opérateur public qu'est la SOPECO ».

Toujours disponible et dotée d'un fort esprit d'équipe, De Grace n'a jamais hésité à assister ses collègues pour l'atteinte des résultats fixés. Ce qui aujourd'hui lui confère une connaissance indéniable de l'écosystème postal du pays. « Maman D » estime, avec humilité, que dans l'exercice de ses tâches, en tant que Cheffe de Bureau Régulation Postale, «il reste encore des défis à relever, mais ce qui est fait est déjà très

appréciable». Et d'ajouter : «Notre secteur postal compte parmi les plus performants de la sous-région. Et là, nous n'avons pas encore implémenté tous les projets innovants que nous avons retenus pour développer la Poste au Congo».

Très emballée à l'idée de la relève au sein de l'ARPCE, Degrace MBAMA invite les jeunes collègues à s'approprier la vision de l'institution qui est de «faire entrer le Congo dans le top

5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques». Les jeunes ont tout intérêt à prendre exemple sur les anciens que nous sommes. S'inspirer chaque jour de tous les messages positifs et s'impliquer concrètement dans l'exécution des tâches, conformément à leurs fiches de poste.

Fervente partisane de l'épanouissement de la femme en milieu professionnel, Degrace aime à partager sa vision sur

le rôle essentiel de la femme pour surmonter les grands défis auxquels une entreprise peut faire face. « La voix des femmes compte, ce n'est plus à démontrer. Et il faut bien que les gens l'entendent », estime la Cheffe de Bureau Régulation postale qui a vu le management impulsé par le Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, au regard des résultats atteints et des responsabilités confiées aux hommes ainsi qu'aux femmes, sans discrimination.



IDENTIFICATION

POUR CONNAITRE LE NOMBRE DE NUMÉROS IDENTIFIÉS EN VOTRE NOM

COMPOSEZ DÈS MAINTENANT

***125*6#
POUR MTN**

***121*10#
POUR AIRTEL**

**NE LAISSEZ PLUS LES FRAUDEURS
USURPER VOTRE IDENTITÉ !**

Vous recevrez un sms de votre opérateur.

ARPCE Congo
Service Relations avec les Consommateurs

www.linfoduconsommateur.arpce.cg / 50 50



ARPCE inside

L'ARPCE entend se conformer aux normes d'institutions publiques internationales



Vue partielle des participants à la session de renforcement des capacités du Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) de l'ARPCE

Dans le but de prévenir des risques et promouvoir la sécurité de son personnel sur le lieu du travail, l'ARPCE a initié, du 1er au 4 juillet 2022, à son siège social, une session de renforcement des capacités de son Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS).

10 cadres et agents de l'institution ont pris part à cette formation assurée par JOCQUER BABELA MOUANDE du cabinet IMETA, qui visait à renforcer et asseoir les connaissances en matière de prévention des

risques d'accident au travail. Il faut dire que cette initiative de l'ARPCE s'inscrit dans la volonté de l'institution à rentrer dans les normes internationales des entreprises.

“Cet instrument qui entend concourir à la bonne gouvernance au sein de l'ARPCE a pour missions principales de définir et de mettre en œuvre la politique interne de prévention de tout risque professionnel.

Dans cette optique, et conformément aux dispositions de l'article 137 du code de travail, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, Louis-Marc SAKALA, a procédé par décision, datant du 27 mai 2022, à la mise en place d'un Comité d'Hygiène et Sécurité. Fort de 14 membres, cet instrument qui entend concourir à la bonne gouvernance au sein de l'ARPCE a pour missions principales de définir et de mettre en œuvre la politique interne de prévention de tout risque professionnel.

Ainsi, le CHS de l'ARPCE devra continuellement : (i) analyser les risques et les conditions de travail, (ii) veiller au respect des règles en procédant à des inspections et des enquêtes, (iii) développer la prévention en entreprise et (iv) étudier les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.



De gauche à droite, Mme Chance OLANGUE (à droite), Mme Lise NZOGNE (au milieu, au fond) et Mme Huguette PUATI NITU (à gauche)

ARPCE inside

L'ARPCE a tenu son 2^e Comité de Direction de l'année 2022

Il s'est tenu du 08 au 09 septembre 2022, à Brazzaville, le deuxième Comité de Direction (CODIR) de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques de l'année en cours, sous le thème : «États d'avancement et présentation des actions du dernier trimestre pour atteindre les objectifs 2022».

La particularité de cette session, qui a eu lieu à trois mois de la fin de l'année, est l'accent mis

sur la délégation des compétences aux staffs par les Directeurs et Conseillers. Chaque chef de département a été évalué par la qualité du rendement de son collaborateur désigné pour présenter l'évolution des actions du département.

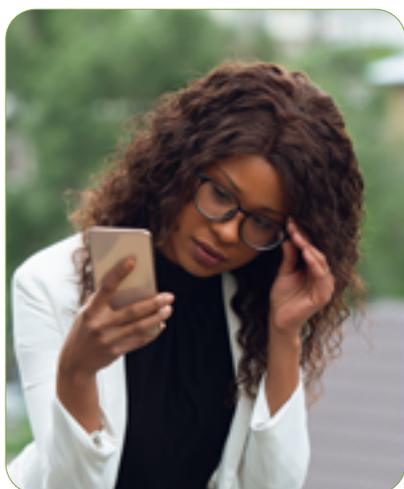
Rappelons que ce deuxième CODIR a été patronné par le Directeur Général, Monsieur Louis Marc SAKALA.

Arrêt sur images



Le Saviez-Vous ?

Attention aux arnaques téléphoniques !



Si des inconnus, se passant pour des agents de santé, vous appellent pour vous demander de leur envoyer de l'argent par Mobile Money, pour soigner en urgence un parent qui aurait

fait un accident grave, ne vous précipitez pour envoyer de l'argent.

✓ **Recommandations**

1. Gardez votre calme.
2. Vérifiez l'information auprès d'autres membres ou proches de la famille, avant d'agir.

Si vous recevez un SMS ou un appel concernant un recrutement, un don, une quelconque promotion, tombola ou demande de communication d'informations sur les services Mobile Money, ne vous précipitez pas pour répondre.

✓ **Recommandations**

1. Contactez votre opérateur pour demander confirmation.
2. Ne communiquez jamais votre code PIN à un tiers. Il est confidentiel.
3. Ne saisissez et ni ne validez les codes communiqués par des tiers.



Soyez vigilants !!!



LES FRAUDES RELATIVES À L'IMPOSTURE ET À L'USURPATION D'IDENTITÉ

SPOOFING

Technique qui consiste à envoyer des messages dans l'intention de pousser les internautes à effectuer des transferts d'argent.





TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Plus de **securité**, de **fiabilité**, de **traçabilité**
et de **gain de temps**

Désormais, privilégions les paiements électroniques
pour le règlement de nos factures d'eau,
d'électricité, de téléphone, d'abonnement aux
chaines télévisuelles, d'internet, etc.



📍 : IMM. ARPCE 91 BIS AVENUE DE L'AMITIÉ 📞 : +242 510 7272

✉️ 2490 BRAZZAVILLE - CONGO 📧 📺 📺 📺 📺 : ARPCECONGO

P1	2	3	4	5	6	5	7	8	9		10	11	3	12	
8		4	3	13	7	2		10	8	14	15	3		8	2
4			2			8	9		13	7	3	5		9	8
5	2	8	1	7	14	15	3		3		4			10	7
6			3		15	4	3		16	8	5			5	
11	7	17	9	3	3	4			18	2	6	4		7	
	12	15	5	4		3	16	7	2			1	2	8	12
15	5	3		5	7		3	11	3	10	5	2	8	9	
5	6	1	3		10		16	3	4	6		6	4		
7	2	7	4		7	13	3	4		2		19	3	9	
11		3	5			6			5	5	10			8	C ¹⁰
3	9	2	3	17	7	4	T ⁵	2	3	3		4	7	16	
4	U ¹⁵		2	8	11	3		6	4		Z ²⁰	3	9	4	

Retrouvez le mot caché par les indices des cases en vert et donnez sa définition

Plaisirs de table



Les madeleines

Légères et moelleuses, les madeleines sont l'une des classiques de la pâtisserie. Très gourmandes, elles sont souvent dégustées au petit-déjeuner ou peuvent être préparées pour le goûter des enfants, surtout en cette période de la rentrée des classes. C'est pourquoi, La Grand Actu du Régulateur vous propose de concocter vous-même cette délicieuse recette et de la

savourer en famille, entre amis ou entre collègues de service.

Enfilez votre tablier et pâtissez !

Ingrédients :

- 80 g de beurre fondu ;
- 2 œufs ;
- 60 g de sucre ;
- Zeste de citron ou fleur d'oranger (facultatif) ;
- Une cuillère à café de lait ;
- 130 g de farine ;
- Un sachet de levure chimique.

Munissez-vous d'un grand saladier, d'un fouet, des petites moules et c'est parti !

Etape 1 : Faites fondre le beurre et laissez de côté pour l'utiliser après.

Etape 2 : Mélangez les œufs, le sucre et ajoutez le zeste de citron ou la fleur d'oranger (facultatif).

Etape 3 : Ajoutez le lait, la farine puis versez la levure chimique et mélangez ensuite.

Etape 4 : Enfin, ajoutez le beurre fondu que vous avez mis de côté.

Etape 5 : Laissez reposer la pâte plusieurs heures ou toute une nuit au frais.

Etape 6 : Placez la pâte dans une poche à douille.

Etape 7 : Beurrez et farinez les moules à madeleines. Tapotez bien pour retirer l'excédent et remplissez les moules aux 3/4.

Etape 8 : Tapotez le moule, avant de l'enfourner à 200 °C

Etape 9 : Baissez le four à 170 °C et faites cuire vos madeleines pendant 13 minutes.

C'est prêt ! Régalez-vous à chaque bouchée !

Astuces & Conseils

Le dépistage du cancer du sein comme un refrain

Des organisations internationales multiples aux obédiences variées ont choisi le mois d'octobre pour amplifier la lutte contre le cancer du sein. Le concept "Octobre Rose", du nom de cette campagne internationale organisée chaque année, devenu le canal par excellence de plaider en faveur d'une campagne de masse destinée à inciter au dépistage de la maladie, veut également attirer l'attention de toutes les parties prenantes à mutualiser les efforts pour renverser les tendances.



Le cancer du sein reste le premier cancer chez les femmes et le plus mortel. Les chiffres sont saillants. L'Organisation Mondiale de la Santé estime qu'une femme sur huit sera touchée par le cancer du sein au cours de sa vie. Si la pathologie est curable, la proportion des facteurs de guérison exige cependant

qu'elle soit diagnostiquée à temps.

C'est donc tout le sens donné à cette campagne "Octobre Rose". Elle voudrait attirer l'attention de tous sur la maladie en disposant d'informations utiles, stimuler le diagnostic chez la femme et renforcer des initiatives de collecte de fonds et d'autres événements pour permettre de récolter des fonds au profit de la recherche médicale et scientifique.

Sommes-nous réellement engagés dans cette campagne ? Visiblement pas assez, au regard de la faiblesse des actions sur le terrain et de l'indolence que nous observons sur ce programme sanitaire majeur appelé à être commémoré avec écho.

Quelques initiatives dans le secteur public et privé sautent aux yeux, en effet, mais trop faible à l'échelle nationale pour inciter des milliers de personnes à se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein.

S'il est vrai que la pathologie constitue en République du Congo le premier cancer de la femme, comme dans de nombreux pays africains, la symbolique Ruban rose et ses actes n'ont pas encore le succès attendu. C'est pourquoi, au moment où le monde célèbre cette année les 30 ans d'existence de cette campagne, faisons en sorte que nous ayons plus d'engagement, d'effervescence et de lucidité pour stopper le cancer du sein. Faisons du dépistage notre refrain !

Antoinette & Crépin



Les éditions Amour Eternel sont heureuses de vous annoncer l'union de Crépin NGAKOSSO et Antoinette. Après 37 ans de beaux temps et de tempêtes, ont scellé leur amour pour l'éternité, le 26 août 2022 lors de la célébration de leur mariage civil et religieux. Que la magie de l'amour respandisse dans vos cœurs.

Peggy & Hermann



Après 28 ans d'amour, de douceur, de pluie, voici qu'un arc en ciel de bonheur vient illuminer Hermann MOSS-INDZAON et Peggy qui peuvent enfin rouler à pleine vitesse pour un long mariage sans accrochage. Une union scellée, le 13 août 2022 à la Mairie Centrale de Brazzaville suivie de la bénédiction nuptiale. Toutes nos félicitations !

Rexa & Benoît



« Pas besoin d'un faisceau hertzien pour que Rexa MOPENDZA et Benoît se connectent pour la vie. La connexion s'est opérée ce 2 septembre 2022 à l'occasion de leur mariage civil et religieux à Brazzaville. Grâce à une bande de fréquences dédiée, le couple peut décoller vers les beaux souvenirs de leur mariage inoubliable. Les amoureux pensez à élargir votre spectre de fréquences afin de nager dans les ondes d'amour !

Gwladys & Agnon



Projection d'une avant-première du film : "Le voyage d'amour", avec dans les rôles principaux : Gwladys, la mariée et Agnon, le marié. Une représentation unique, le 12 août 2022 lors de leur mariage coutumier à Pointe-Noire. Alors faites un grand voyage d'amour.



EN CAS DE PROBLÈME NON RÉSOLU
AVEC VOTRE OPÉRATEUR, **CONTACTEZ GRATUITEMENT**
L'ARPCE AU

50/50

**CENTRE D'ÉCOUTE DES
CONSO MMATEURS**

Mail



 contact.infoduconsommateur@arpce.cg

Plus d'info sur



 <http://infoduconsommateur.arpce.cg>

— HORAIRE —

08_{H00} À **17**_{H00}



PLUS QU'UN NUMÉRO, UN SERVICE

